

PAROISSES DU VEYNOIS ET DU HAUT BUËCH

Abbé Sébastien DUBOIS

Presbytère
Place de l'église
05 400 Veynes
Tel : 04 92 58 00 92
Port : 06 11 29 37 04

Madame, Monsieur,

Chaque mois se réunit dans notre vallée le conseil économique qui a pour but d'assister notre curé dans la gestion de chacune de nos paroisses.

L'église catholique ne reçoit aucune subvention de l'Etat ni des collectivités locales et pourtant nous avons à assumer l'ensemble des frais inhérents au fonctionnement de nos communautés : les sacrements, les funérailles, les visites aux personnes malades, les activités pour les jeunes, la gestion du patrimoine religieux que nous ont légué nos anciens, l'impression des différents documents et feuilles de chants des dimanches ou des annonces paroissiales, les frais d'assurances, d'électricité, de chauffage, de courrier ou de téléphone...

Notre conseil économique, qui est composé de personnes représentant les paroisses de notre secteur, désire attirer votre attention sur cette réalité car l'église ne vit que de dons. Il existe deux sources de revenus :

- Le denier de l'Eglise
- Les offrandes à l'occasion des messes, mariages, funérailles et baptêmes.

1) Le Denier de l'église :

Nous joignons à cette lettre l'enveloppe présentant le Denier de l'Eglise.

Pourquoi vous donner aujourd'hui ce document ?

Le Denier de l'Eglise est une collecte qui permet de couvrir la rémunération des prêtres et des salariés laïcs de notre diocèse il nous rend communément responsable de la mission. Depuis 1905, nous ne recevons pour cela aucune autre forme d'aide ni de subvention.

Or, nous devons constater que 10% seulement des catholiques du diocèse participent au Denier de l'Eglise et que les donateurs sont de plus en plus âgés. **Tous les catholiques sont pourtant concernés.** Il nous est donc apparu essentiel de sensibiliser toutes les générations afin de porter avec tout le souci matériel de l'Eglise dans le Veynois et le Haut Buëch celle d'aujourd'hui comme celle de demain. Puisque hier nos aînés nous ont légué un patrimoine non négligeable et dont nous profitons actuellement...

Nous souhaitons vous solliciter : peut-être avez-vous déjà par le passé donné au Denier de l'Eglise, peut-être le ferez-vous pour la première fois cette année ? Quelle que soit votre situation, le don le plus modeste est le bienvenu, il est parfois le plus généreux : souvenons-nous dans l'évangile de l'obole de la veuve.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Mmes Louise POLESE (04 92 58 14 64), Andrée GAU (04 92 58 18 91) et Madeleine SAUVEBOIS (04 92 57 23 90) .

Comme chaque famille, la famille de l'Eglise ne peut vivre que grâce à la participation et à la solidarité de tous ses membres. Nous comptons sur votre compréhension.

2) Les offrandes à l'occasion des messes mariages funérailles et baptêmes.

Vous faites appel à la paroisse pour célébrer les grands moments de votre vie et celle de votre famille. Outre votre participation au « Denier de l'Eglise » gérée par le diocèse, elle a

besoin de votre aide financière aux célébrations que vous demandez pour toutes les contingences matérielles.

Pour indication, voici les montants fixés par le diocèse, mais chacun donne selon ses moyens. Si vous donnez plus, votre don est affecté à la paroisse, si vous donnez moins c'est la paroisse qui complétera.

Funérailles :

70 € qui sont repartis de la manière suivante :

35 € sont reversés à l'Evêché (pour une péréquation diocésaine),

20 € sont versés à la paroisse

15 € : honoraires pour le prêtre

Mariage :

100 € qui sont repartis de la manière suivante :

35 € sont reversés à l'Evêché (pour une péréquation diocésaine),

50 € sont versés à la paroisse

15 € : honoraires pour le prêtre

Il faut savoir que le coût des documents donnés aux fiancés pour la préparation de leur mariage s'élève à 41,20€.

A chacun de donner en fonction de ses ressources, et en référence aux dépenses engagées par ailleurs (repas, toilettes, etc...), de participer raisonnablement à ces offrandes.

Baptême :

40€ versés à la paroisse

Il faut savoir que le coût des documents donnés aux parents pour la préparation du baptême de leur enfant s'élève à 35,80€.

Messe :

Depuis très longtemps, l'église permet aux fidèles que la messe soit célébrée à une intention particulière : pour les défunts, en prière d'intercession ou en action de grâce. Il est de tradition que la personne qui demande une messe à une intention particulière s'associe plus spécialement à la célébration en donnant directement au prêtre une offrande. C'est également un moyen de participer à la vie matérielle des ministres de l'Eglise (essence, nourriture...). Un montant de 15€ est proposé.

Votre participation à l'ordre de « la paroisse » est à faire parvenir à l'adresse suivante (en mentionnant au dos la paroisse concernée) :

Paroisses du Veynois Et du haut Buëch

Abbé Sébastien DUBOIS

Presbytère

Place de l'église

05 400 Veynes

Pour les célébrations assurées par notre curé **dans une autre Paroisse**, merci de vous conformer aux indications du curé du lieu et de faire l'offrande que vous jugez utile au célébrant pour couvrir ses frais (déplacement, document, courrier et téléphone...)

Espérant que cette lettre répondra aux questions que vous vous posez au sujet de la gestion des paroisses, au nom du conseil économique et de toute la communauté paroissiale nous voulons vous dire la joie de vous accueillir et de vous accompagner dans votre démarche spirituelle.

L'Abbé Sébastien DUBOIS,

Votre curé.